



STRATÉGIES DE FILIÈRE

POUR UNE AGRICULTURE COMPÉTITIVE AU SERVICE DES HOMMES



ÉDITO



Facteurs de croissance, d'emplois et de localisation d'activités économiques dans les territoires, les filières agro-alimentaires constituent un atout majeur pour la France.

Tout en se distinguant par la grande diversité de ses filières et le fonctionnement de son marché national, la France figure parmi les premiers pays producteurs et exportateurs de produits agricoles et agroalimentaires. Elle a pourtant vu ses positions s'éroder au cours des dernières années.

Dans ce contexte, le maintien et l'amélioration de la compétitivité des filières de notre pays par rapport aux concurrents de l'Union Européenne et des pays tiers sont des défis majeurs. Pour les relever, une vision et une stratégie partagées par l'ensemble des acteurs des différentes filières sont une nécessité.

J'ai donc demandé au président du conseil d'administration de FranceAgriMer de mener une réflexion stratégique à l'horizon 2025, afin de mieux intégrer les évolutions structurelles en cours : exposition croissante des marchés européens de biens agricoles et alimentaires à la mondialisation des échanges commerciaux, prise en compte des impacts des activités économiques sur les ressources naturelles et les milieux, du changement climatique et de la contribution de ces filières aux émissions de GES, évolutions sociétales concernant la perception de l'agriculture et de l'alimentation. Toutes nos filières doivent en réalité faire face à des défis communs :

- la transition vers la performance économique, environnementale et sociale à tous les stades de la filière ;
- l'amélioration de la gouvernance en vue de mieux appréhender les enjeux collectifs que sont l'adaptation de l'offre à la demande, l'innovation, l'amélioration des relations commerciales tout au long des filières, et la concertation entre les filières ;
- l'établissement d'une stratégie commerciale à l'export partagée.

Cette réflexion a pu être menée à bien grâce à l'implication personnelle des présidents et des membres des Conseils spécialisés, qui constituent les enceintes de concertation des différentes filières, ainsi que des services de l'établissement au cours du dernier trimestre 2013 et je les en remercie. Ces réflexions ont permis aux filières d'identifier les enjeux qu'elles considèrent prioritaires, de définir les objectifs à atteindre et les actions à mener, dont certaines relèvent des filières elles-mêmes alors que d'autres doivent s'articuler avec les politiques publiques conduits par l'État, les Régions et France Agrimer.

J'ai demandé que ces travaux soient poursuivis et approfondis au sein des Conseils spécialisés, avec les Régions, membres de ces Conseils, afin de les compléter, de consolider des plans d'actions opérationnels, et d'en suivre la mise en œuvre.

Un suivi régulier de l'avancement de ces travaux sera ainsi effectué, à l'occasion d'un bilan annuel des politiques conduites par l'Etat, les Régions et FranceAgriMer dans les domaines agricole et agroalimentaires.

D'ores et déjà, ces contributions ont nourri la réflexion du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt pour la construction, avec les Régions, des orientations stratégiques du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles, annoncé par le Président de la République à Cournon en octobre dernier.

Ce document, qui synthétise les contributions reçues, témoigne de l'important travail effectué, tout permettant de disposer d'une vision d'ensemble des travaux menés à ce jour et de leur richesse.

Bonne lecture !

Stéphane Le Foll
Ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

LA FILIÈRE VITIVINICOLE



Les constats

La France est un leader historique dans la viticulture mondiale. Reconnue à l'international pour son savoir-faire et pour la qualité et la diversité des vins produits, la filière viticole française jouit d'une grande notoriété et concourt à la reconnaissance de l'image de la France à l'étranger. Avec environ **755 000 ha** de vignes et une production française de vin oscillant entre **43 et 50 millions d'hectolitres**, la France se place dans les tous premiers pays producteurs et exportateurs mondiaux de vin. Les vins et spiritueux sont aujourd'hui le **1^{er}** poste de la balance commerciale agroalimentaire de la France et **2^e** secteur économique exportateur national derrière l'aéronautique (le solde positif des exportations est de **9,5 milliards d'euros**).

La filière viticole française est localisée dans une dizaine de bassins spécialisés. Ces territoires ont une identité forte et chacun une politique propre. Ils diffèrent par les types de vins produits et les modes de commercialisation, ainsi que par la taille des exploitations. Les exploitations viticoles se caractérisent également par l'emploi d'une main d'œuvre salariée importante et de très fortes disparités régionales en matière de revenus. Mais aujourd'hui, des interrogations apparaissent en matière de transmission et d'installation (six viticulteurs sur dix ont 50 ans et plus et parmi les chefs d'exploitations spécialisés de plus de 50 ans ou plus, la majorité ne sait pas qui prendra la succession ou pense que l'exploitation va disparaître).

De plus, la filière viticole française a vu ses positions se fragiliser alors que de nombreux pays sont devenus concurrents sur le marché mondial et sur différents niveaux de la gamme des vins. La consommation de vin en France s'inscrit dans un schéma de baisse régulière depuis plus de 30 ans et d'une évolution forte de ses modes de consommation. Dans le même temps, les problèmes de consommation liés à l'alcool (nouveaux comportements d'alcoolisation ponctuelle importante) se développent en France comme dans un grand nombre de pays. La filière viticole est donc face à des enjeux sociétaux et de santé publique majeurs dans un pays culturellement attaché au vin.

Parallèlement, le commerce international a également subi des mutations aussi bien en termes de destinations (lien avec le développement des marchés asiatiques) que de nature des produits exportés (développement du vrac). Sur les trois principaux marchés d'importations que sont l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Etats-Unis, la France a vu ses positions se fragiliser au profit de ses 2 principaux concurrents (Italie et Espagne) dans un contexte de croissance des échanges.

L'organisation de la production vitivinicole française est très majoritairement centrée sur le système des signes d'identification de l'origine et de la qualité (environ 90% de l'offre française). Ce particularisme pose plusieurs questions comme la capacité d'adaptation de l'offre française à la demande des marchés internationaux, ou la capacité du dispositif à rémunérer l'ensemble des acteurs de la chaîne et pour une partie de la production les surcoûts induits. De plus, le développement important des surfaces en conversion en viticulture biologique, qui ont progressé de 188 % entre 2007 et 2012, pose d'ores et déjà la question de la place du vin « bio » alors même que les cours des vins biologiques permettent de moins en moins de compenser le surcoût amené par la certification.

L'analyse « Forces / Faiblesses / Menaces / Opportunités » de la filière viticole française montre qu'en termes de potentiel de production et de vignoble, la France reste concurrentielle grâce à sa capacité de production importante et diversifiée même si elle est pénalisée en terme de compétitivité prix (la moyenne des rendements en France est structurellement / culturellement faible voire très faible par rapport à ses concurrents ce qui affecte substantiellement la compétitivité des produits et des entreprises).

Concernant sa capacité à conquérir les marchés, la France perd des positions au profit de l'Italie et de l'Espagne qui sont plus compétitifs en termes de prix et plus dynamiques sur les marchés de grande consommation (marketing et communication). La France n'a plus aujourd'hui de capacité à produire, avec une réelle efficacité économique, des vins de base pour mousseux, vins pour brandy ou alcool, vins aromatisés, jus de raisin, moûts concentrés rectifiés..... Or, il existe une demande sur ces marchés spécifiques. A cela, il convient d'ajouter le manque d'intégration stratégique du segment des vins sans indication géographique (abordé principalement dans une logique de repli / excédent des vins à indication géographique et sans réflexion sur sa place dans la segmentation et la création de valeur) dans la stratégie globale de la filière.

Pour terminer, en matière d'équilibre des flux et des marchés (marché intérieur, export, import) et malgré un manque de dynamisme à l'export, la France reste bien positionnée du fait de son image très positive à l'international et de sa consommation locale qui reste élevée. Néanmoins, on constate une érosion lente des parts de marchés des vins français à l'exportation.

Les enjeux

À la lumière de l'analyse des constats, la filière viticole souhaite résolument se placer dans une perspective d'expansion dynamique et ambitieuse pour que la viticulture reste un secteur stratégique pour la France en matière d'emploi, d'animation des territoires, d'équilibre de la balance commerciale et de relance de l'activité économique.

Tout cela suppose de travailler à la **définition de segments de prix** (et, sur cette base, de positionnement de produits pour répondre aux besoins des différents marchés) et **sur la compétitivité sur chacun des segments** (c'est-à-dire aux conditions économiques et techniques de production et d'élaboration de ces produits pour correspondre à la segmentation).

Ce travail doit se faire en tenant compte des nouveaux défis qui sont apparus ces dernières années : des **attentes sociétales** fortes (en matière de traçabilité et de qualité des produits, de responsabilisation des producteurs), le **changement climatique** (impacts potentiels forts sur la production, sur les pratiques futures de conduite de vignoble) et un **contexte réglementaire international** de plus en plus présent avec la nécessité de défendre et de faire entendre plus fortement la voix de la France (Codex, OIV, nouvelles normes, définition des produits, lieu d'élaboration du produit...).

La stratégie de la filière viticole à l'horizon 2025 est donc d'adopter une politique ambitieuse et dynamique de développement et de recherche de croissance.

Les enjeux sont la **recherche de la croissance** en volume et en valeur (par le développement des parts de marché à l'exportation et la reconquête du marché des bases « industrielles » (jus, moûts concentrés rectifiés, bases mousseux et brandies..) et le **maintien d'un marché national fort, durable, en phase avec les attentes sociétales et responsables** tout en soutenant un tissu productif et économique compétitif.

► PROPOSITIONS D'ACTION

OBJECTIFS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CALENDRIER ENVISAGÉ
<p>1 : Intensifier les outils de la conquête</p>	<ul style="list-style-type: none"> ► Structurer l'intervention de l'Etat autour des axes suivants : place et rôle des services économiques à l'étranger, renforcement du soutien juridique et financier de la protection des IG et mise en place d'un fonds d'urgence export pour lutter contre les obstacles non tarifaires ► Moduler l'action de l'Etat en fonction des priorités pays / entreprises retenues en confortant d'abord les entreprises en croissance, déjà présentes à l'export et en phase d'investissement ► Développer les compétences des exportateurs dans un ensemble de domaines pour assurer la création de valeur à l'exportation ► Mettre en place des outils de connaissance et de suivi ► Lancer une étude qualitative et quantitative d'envergure sur les 15 marchés clés afin de recueillir l'avis et les attentes des importateurs et distributeurs sur une offre « France » ► Construire un plan stratégique "France" (avec objectifs mesurables et rationalisation des interventions) et concevoir la boîte à outils nécessaire à l'appropriation par les opérateurs et la mise en œuvre ► Mettre en place un "think tank" vitivinicole pour stimuler la réflexion et le benchmarking, et en tirer des conséquences en matière d'orientations de la politique vitivinicole ► Quantifier les importations "relocalisables" et identifier les besoins correspondants, afin de définir les actions à conduire de manière viable ► Définition d'un Plan stratégique 2015-2025 sur la politique de recherche et développement. Ce plan devra définir les grandes lignes de la politique française en termes de recherche, de développement et d'innovation, les objectifs à atteindre et les critères de mesure des progrès réalisés. Il sera proposé des recommandations en termes d'organisation et de moyens économiques et humains 	<ul style="list-style-type: none"> ► Mise en œuvre à définir ► Mise en œuvre à définir ► Mise en œuvre à définir ► En cours ► Mise en œuvre à définir ► 2015 – mise en place d'un plan stratégique de promotion des vins français ► Mise en œuvre à définir ► Mise en œuvre à définir ► 2015 – mise en place d'un plan stratégique de R&D de la filière viticole
<p>2 : Répondre aux demandes sociétale et agro-écologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ► Création d'un comité interministériel et pluridisciplinaire, intégrant l'ensemble des problématiques enjeux liés à ces produits : santé, économie, fiscalité, emploi, tourisme, image. Ce comité aurait pour tâche, en adoptant une approche équilibrée des différents enjeux, d'assurer la cohérence des politiques publiques en la matière ► Établir une prospective sur le développement et le positionnement des vins « biologique » 	<ul style="list-style-type: none"> ► Mise en œuvre à définir ► Lancement de la prospective en 2015

OBJECTIFS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	CALENDRIER ENVISAGÉ
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Promouvoir une diversité des systèmes de production et augmenter la présence d'une activité viticole en zone rurale sensible ▶ Établir un panorama d'ensemble des options accessibles aux opérateurs de la filière en vue d'aller vers une gestion économiquement et écologiquement performante. Ce panorama devra notamment recenser les actions et dispositifs existants, mais également les évolutions à envisager, qu'elles soient réglementaires, organisationnelles ou de R&D 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cours – réflexion sur une MAE viticole territorialisée ▶ Mise en œuvre à définir
<p>3 : Renforcer le potentiel humain et soutenir la modernisation des entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Identifier les freins économiques, sociaux, de formation et réglementaires au renouvellement des générations afin d'identifier les solutions à apporter ▶ Identifier les contraintes administratives pesant sur la compétitivité de la filière. Ces contraintes peuvent être réglementaires, fiscales, sociales, environnementales, etc.... Établir un bilan de leur justification et construire un calendrier d'élimination ▶ Mettre fin au différentiel de traitement de la méthode d'enrichissement entre les régions françaises ▶ Repenser le cursus des formations dans les écoles et établissements d'enseignement viticole ▶ Construire un système de protection vis-à-vis des risques permettant de protéger le producteur (indemnisation) mais également le marché (et les débouchés) par des dispositifs de mise en réserve ▶ Identifier les activités susceptibles de s'inscrire dans le schéma "investissement et innovation", notamment en s'appuyant sur les résultats des travaux de la R & D, du think tank et du benchmarking sur nos concurrents 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en œuvre à définir ▶ Mise en œuvre à définir ▶ En cours ▶ Mise en œuvre à définir ▶ En cours ▶ Mise en œuvre à définir
<p>4 : Améliorer le potentiel du vignoble français en qualité et quantité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Établir collectivement un bilan des besoins et des perspectives de développement de l'offre française en fonction de la demande des marchés, en particulier sur les nouveaux marchés (tous segments et par bassin) Sur cette base, établir, en concertation entre tous les acteurs concernés, un plan de développement du potentiel viticole français assis sur une gestion cohérente permettant le développement de chacun des segments ▶ Déclarer « causes nationales » les luttes contre les maladies du bois et la flavescence dorée, avec construction d'un plan d'actions, un programme d'investissement et des outils de mesure et de suivi ▶ Développer un volet "pépinière" et développement de matériel végétal dans la réflexion stratégique, en identifiant notamment les contraintes et les freins au progrès en la matière 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en œuvre à définir ▶ En cours ▶ Mise en œuvre à définir
<p>5 : Consolider la gouvernance de la filière et le pilotage économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Clarifier les missions des conseils de bassin viticole et assurer la présence institutionnelle de toutes les organisations professionnelles ▶ Favoriser la concertation entre interprofessions, en particulier entre les interprofessions à l'échelle d'une grande région et l'interprofession nationale des VSIG 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en œuvre à définir ▶ Mise en œuvre à définir